



HAL
open science

La question de l'environnement à l'Ile de France au XVIIIe siècle : un exemple de réflexion “ écologiste ” d'un colon français sur la forêt et la nécessité de sa préservation

Jérôme Froger

► To cite this version:

Jérôme Froger. La question de l'environnement à l'Ile de France au XVIIIe siècle : un exemple de réflexion “ écologiste ” d'un colon français sur la forêt et la nécessité de sa préservation. *Revue historique de l'océan Indien*, 2014, Histoire et environnement en indianocéanie depuis le XVIIe siècle (La Réunion, Maurice, Rodrigue, Madagascar, Les Seychelles, Mayotte, les Comores), 11, pp.415-422. hal-03249203

HAL Id: hal-03249203

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03249203>

Submitted on 4 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La question de l'environnement à l'Île de France au XVIII^e siècle : un exemple de réflexion « écologiste » d'un colon français sur la forêt et la nécessité de sa préservation

Jérôme Froger
PRAG, Docteur en Histoire
CRESOI – OIES
Université de La Réunion

Estienne Boldger, un colon de l'Île de France (actuelle île Maurice) qui a vécu au XVIII^e-XIX^e siècle, a mené une réflexion relativement à la question de la forêt et de sa nécessaire préservation. C'est un peu par hasard que j'ai découvert ce personnage dont on retrouve pourtant la trace dans l'historiographie mauricienne et réunionnaise (on trouve, entre autres, une notice le concernant dans le dictionnaire de biographie mauricienne⁸⁹⁵) sans compter ce qu'en raconte Bernardin de Saint-Pierre dans son voyage à l'Île de France (il l'a rencontré lors de son tour de l'île en 1769)⁸⁹⁶. C'est lors de recherches sur les magistrats réunionnais au XIX^e siècle que j'ai trouvé les documents le concernant aux archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence dans un dossier relatif à son fils, qui a été nommé magistrat à Bourbon au début de la Restauration. On peut supposer que le père a été confondu avec le fils.

On trouve dans ce dossier un mémoire rédigé par Boldger père en 1789 à la demande des deux administrateurs généraux (le Gouverneur Raymond Bruni d'Entrecasteaux et l'Intendant Motais de Narbonne), dans lequel l'auteur raconte sa propre expérience de colon et présente des idées novatrices sur des questions très avant-gardistes comme la préservation de la forêt, l'équilibre entre *ager* et *sylva* et une réflexion plus générale menée à plusieurs échelles où il met en évidence la complémentarité des espaces européen, américain et indianocéanique⁸⁹⁷.

Nous nous intéresserons à la vie et la carrière d'Estienne Boldger, ensuite à lui en tant qu'entrepreneur agro-forestier et enfin aux aspects les plus originaux de sa pensée telle qu'elle apparaît dans son mémoire de 1789.

Un colon français de l'océan Indien

Thomas Estienne Boldger est né à l'Île de France en 1748 et mort dans la même île en 1818. Il est le fils de Jean-Baptiste Estienne ou Etienne,

⁸⁹⁵ *Dictionnaire de biographie mauricienne/Dictionary of mauritian biography*, édité par Auguste Toussaint, L. Noel Regnard, J.R. d'Unienville, tome 2 : n^{os} 25-48, p. 741-1504. Voir aussi Octave Béchet, *Les défricheurs de l'Île de France. Essai de biographie. Contribution à l'étude de l'établissement de l'Île Maurice par la compagnie des Indes, 1722-1767*, imprimé par Michel Robert & Co. Ltd., octobre 1992, 217 p + XXXXII p.

⁸⁹⁶ *Voyage à l'Île de France*, Bernardin de Saint-Pierre. Texte augmenté d'inédits avec notes et index par Robert Chaudenson, Editions de l'océan Indien, 1986, p 226-227.

⁸⁹⁷ A.N.O.M. (Aix-en-Provence) : dossier EE//232/3.

et l'on a rajouté à son patronyme le nom de famille de sa mère (Boldger ou Boldgerd). Ses deux parents sont bretons (originaires de l'actuel département d'Ille-et-Vilaine). Son père était employé de la Compagnie des Indes orientales et en même temps colon. Thomas Estienne Boldger a été très tôt orphelin et placé sous la protection d'un tuteur : il s'agit de Simon Réminiac. Celui-ci était un administrateur de la Compagnie et en même temps un grand colon. En 1770 Thomas Estienne Boldger épouse une Bourbonnaise : Victoire Ciette de la Rousselière, originaire du quartier de Saint-Benoît (lieu du mariage). Il eut six enfants d'elle et divorça en 1798.

La carrière d'Estienne Boldger est assez classique pour un colon français de l'océan Indien du XVIII^e siècle : il fit d'abord carrière dans la marine (1762-1766), puis dans les milices (à partir de 1767), puis exerça des fonctions politiques et administratives à l'époque révolutionnaire et napoléonienne (notamment membre de l'assemblée coloniale de son île, maire du quartier de la Savanne et juge de paix). Il mourut en 1818 alors que l'île était devenue anglaise.

C'est donc un notable de l'Île de France et sa vie illustre la possibilité d'ascension sociale qu'offrent les colonies à des individus d'origine modeste venus le plus souvent de l'Ouest de la France à l'époque de l'expansion coloniale européenne dans l'océan Indien. Toutefois, c'est en tant qu'entrepreneur agricole et forestier que Boldger nous intéresse.

Un entrepreneur agro-forestier

La carrière d'Estienne Boldger comme colon commence en 1767. Dès 1766, le projet d'un établissement est élaboré par Simon Réminiac, son tuteur. L'année suivante, une société est formée. Estienne Boldger versa son héritage et obtint la régie. Le projet visait à créer un établissement dans une partie inhabitée de l'île. Boldger se chargea de la reconnaissance : « Il parcourut la côte pour découvrir un lieu propre à cet établissement » et fixa son choix sur le lieu-dit La Rivière des Citronniers « à 16 lieue sous le vent de la ville de port Louis ». Il s'agit d'un lieu situé dans l'extrême sud de l'île, près du Poste Jacotet, à l'Est du Morne Brabant.



Carte 1 : le secteur de la Rivière des Citronniers et du Poste Jacotet

La société obtint à peu de distance des bords de la mer six terrains d'habitation « en consentant la réunion au domaine d'une pareille quantité de terre en d'autres quartiers ». Estienne Boldger décrit les lieux comme étant une petite plaine sablonneuse, dépouillée de bois près du bord de la mer. Ses premiers soins furent d'assurer « la subsistance de sa peuplade ». Il commence à pratiquer des cultures puis établit une communication entre ce champ et la mer car la voie maritime était le seul moyen de communiquer avec le chef-lieu de la colonie, « le défaut de chemin rendant le transport

impossible ». Il établit un « chantier » (comprendre une exploitation forestière et sans doute une scierie) et construisit une chaloupe « et s'en servit pour visiter les havres voisins, en bien reconnaître les passes, afin d'assurer des retraites à son bateau dans les mauvais temps. Ce cabotage n'avait point été pratiqué jusqu'alors ». Plus tard il construit un bateau plus fort pour assurer à son entreprise un débouché au Port-Louis (On signale qu'Estienne Boldger a été le premier particulier à l'Île de France à construire des bateaux).

Les circonstances lui sont favorables. C'est le début de la période royale dans les Mascareignes (rétrocession de l'île à la monarchie par la Compagnie des Indes orientales). Estienne Boldger semble avoir de bonnes relations avec le nouvel intendant, Pierre Poivre. Il est chargé de fournir du bois aux autorités qui ont lancé les travaux de rénovations du port Nord-Ouest (actuel Port-Louis) que la Compagnie avait laissé en mauvais état. Pierre Poivre lui permet même d'exploiter les réserves du roi afin de ne pas surexploiter les bois de sa propre concession.

Ses propres succès attirent autour de lui d'autres colons qui sollicitent des concessions dans le même quartier pour y former des établissements « sous la protection du sien qui leur offroit toute espèce de secours, et notamment sûreté contre les noirs marons qui infestoient encore cette partie de l'Île ». (Estienne Boldger fit à Bernardin de Saint-Pierre, lors de son passage chez lui, le récit d'une chasse aux marrons⁸⁹⁸).

En 1774, de nouvelles concessions faites à d'autres colons empêchent l'accès à la mer, indispensable à l'exportation de sa production et réduisent les zones de pâturage nécessaires à son élevage : « Toutes ses possessions avoient leur débouché à la mer par les réserves. Il y avoit ouvert à grands frais quantité de chemins spacieux, avec l'approbation du Gouvernement, et les avoit ensemencées de pâturages pour ses troupeaux et ses bœufs de charroi. Il se vit en un instant privé de pâturages et de chemins. La perte des derniers lui fut notamment sensible ».

Estienne Boldger se trouva devant une alternative : « Suspendre toute exploitation pour ouvrir de nouvelles routes et former d'autres pâturages, ou se rendre acquéreur de ces nouvelles concessions ». Il prit le second parti : la société dont il était le régisseur accepta son choix et écrivit un mémoire aux chefs de l'administration qui approuvèrent ses vœux.

Le succès de l'entreprise d'Estienne Boldger lui permet même de venir en aide à son tuteur. Celui-ci a été ruiné par la rétrocession, ses biens ont été saisis par les liquidateurs de la Compagnie et c'est Estienne qui se charge de régler les dettes de son associé.

Durant cette première période la production de son entreprise a été orientée vers la production de bois pour satisfaire aux besoins de l'île. Ces

⁸⁹⁸ *Ibid.*

besoins sont d'autant plus élevés que la France est de nouveau en guerre avec l'Angleterre à partir de 1778 (Guerre d'Indépendance américaine).

Dès qu'il le peut Estienne Boldger réoriente sa production vers l'agriculture. En 1787 il démembrer ses ateliers (exploitation forestière) pour se consacrer uniquement à la culture des « vivres ». A la veille de la Révolution son affaire est prospère. En 1788, il a remis « cent milliers de grains » (environ 50 tonnes ou 500 quintaux) dans les magasins du roi. Il possède une cotonnerie de 200 arpents et un champ d'anis dont la production est destinée à une indigoterie. En 1789, il fait, dans son mémoire aux administrateurs de l'île, un bilan de son entreprise : il possède 5544 arpents de terre auxquels s'ajoutent 450 arpents de concession (environ 2 530 hectares). 500 esclaves pour partie occupés aux chantiers (exploitation forestière) travaillent sous ses ordres. On apprend par une autre source que son exploitation abritait une sucrerie et une guildiverie et qu'il possédait en outre plusieurs terrains à La Rivière Noire (Ouest) et au quartier du Rempart de la Grande Montagne au Port-Louis (Nord-Ouest). A cela on peut ajouter l'habitation de « Belle Ombre » à la Petite Savanne (Sud) appartenant à son tuteur, et qu'il administra de 1768 à 1790.

Il fait figure de gros colon à la tête d'un domaine complexe réparti entre plusieurs secteurs de l'île. Mais Estienne Boldger est aussi un penseur original comme l'atteste son mémoire de 1789.

Un penseur de l'océan Indien au siècle des Lumières

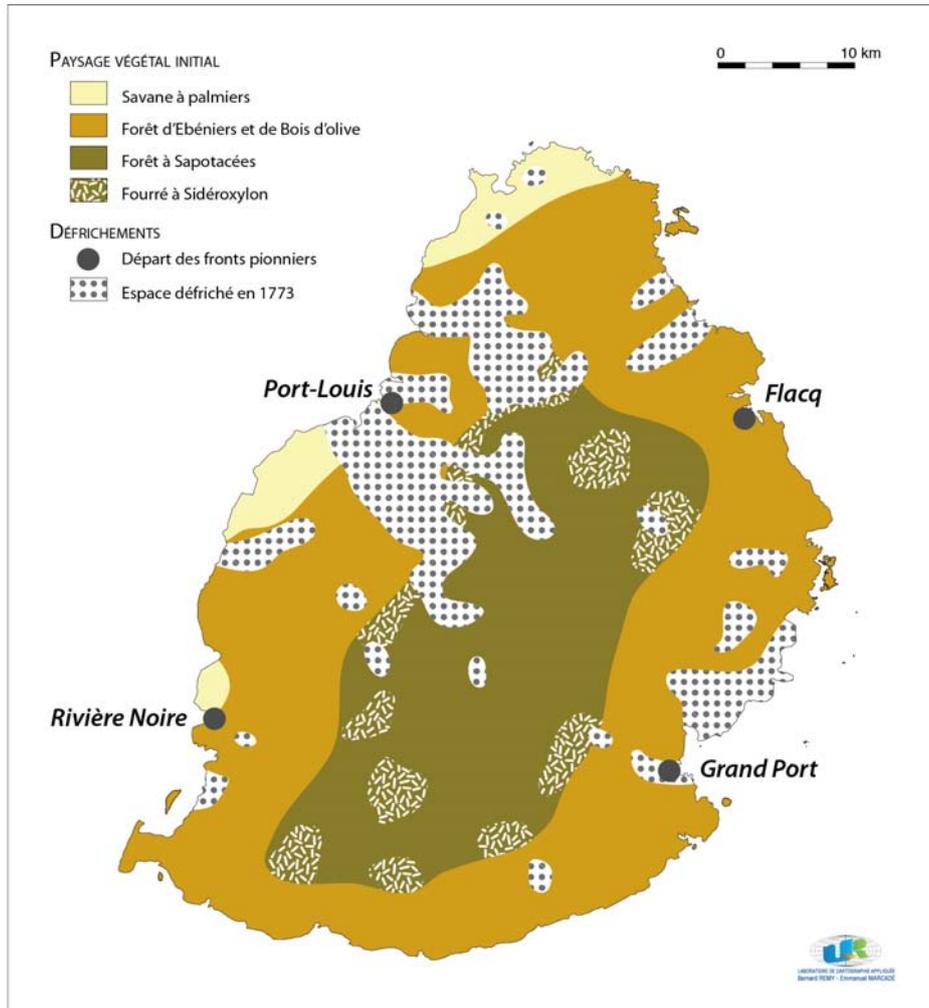
Le mémoire de Boldger de 1789 contient, outre un récit de sa propre expérience d'entrepreneur agro-forestier, une réflexion sur les problèmes environnementaux qui se posent à la colonie française dont il est un habitant.

Le premier problème est celui de la déforestation. Il la constate lui-même lors de ses déplacements dans l'île : « Les bords de mer, les environs du Port-Louis, sont rasés à plus de trois lieues dans les terres, on trouve partout des traces de dévastations. Toute la côte du vent est absolument dépouillée, celle de sous le vent l'est à plus de huit lieues, il en est de même des environs du Port-Bourbon ».

De plus, Estienne Boldger se montre favorable à une exploitation que l'on pourrait qualifier de raisonnée de la forêt. En effet, il remarque que si la guerre de 1756 est à l'origine de la dévastation des forêts, il s'y ajoute une destruction irrationnelle des espaces boisés en rapport avec l'extension des espaces cultivés : « Les plus beaux bois de construction étoient abatus et brulés sur le sol ».

D'où la nécessité pour lui de constituer des réserves forestières : « Cette considérations lui paroit n'avoir pas assez fixé l'attention des personnes qui s'élèvent contre l'étendue des possessions boisées que se sont insensiblement formées quelques habitans de cette île (...) cette disposition, dénoncée comme nuisible aux progrès de la colonie, est, en effet très heureuse, en ce qu'elle a servi de correctif au plan de dévastation des bois

trop généralement adopté et qu'elle en a arrêté les funestes effets, au moins dans quelques cantons ».

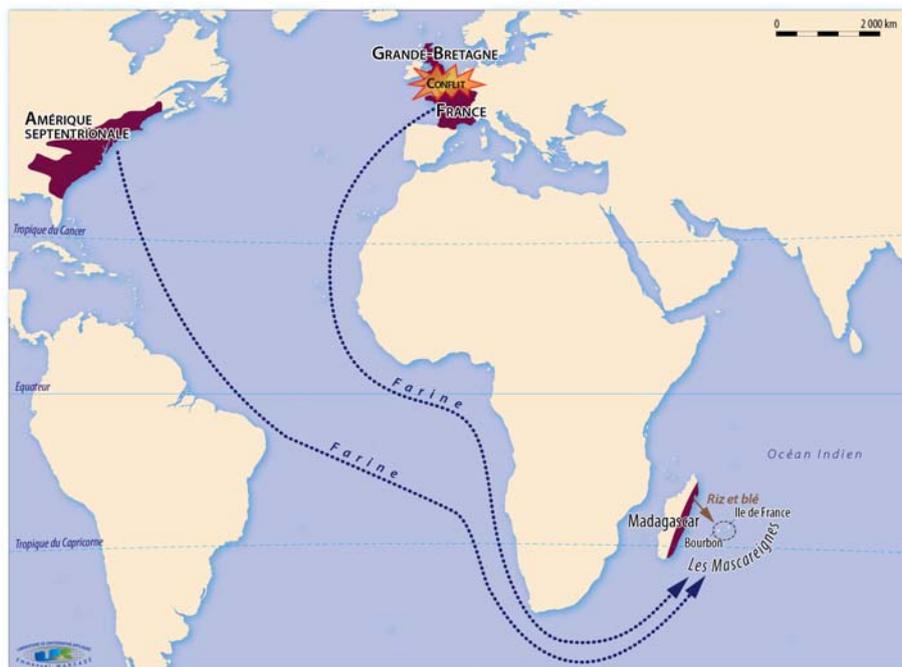


Carte 2 : Etat des défrichements à l'Île de France au XVIII^e siècle

Des habitants (c'est-à-dire des colons, des propriétaires fonciers) ont déjà constitué des réserves forestières. Ce groupe de colons semble en conflit avec d'autres personnes qui souhaiteraient l'extension des défrichements. Estienne Boldger propose donc d'appliquer à l'échelle de l'île ce qu'il a expérimenté lui-même à l'échelle de son exploitation. Il remarque en effet que « son économie lui permet de recommencer aujourd'hui ses exploitations dans le même canton où il a coupé le premier arbre il y a 25 ans ». Il pose

bien la question du nécessaire équilibre entre *ager* et *sylva* (autrement dit entre espaces agricoles et espaces forestiers) : « L'alternative de nous approvisionner au dehors ou de bois, ou de grains, le choix pourrait-il être douteux ? Le dernier de ces besoins, plus pressant sans doute ne sauroit être absolu dans aucun temps, notre sol et celui de Bourbon sont des ressources assurées contre la disette, avec un peu de prévoyance, l'Europe et l'Amérique septentrionale nous rapportent des farines ; toutes les côtes voisines nous offrent des ris et des bleds, et l'importation de ces denrées est aussi facile que peu couteuse. Il n'en est pas ainsi des bois, où les prendrons-nous ? Combien de difficultés n'éprouverons-nous pas pour l'extraction ! Combien de dépenses pour le transport ! ».

Pour lui il y a nécessité d'un équilibre entre *ager* et *sylva* : la colonie doit produire des vivres et du bois. Il est plus facile d'importer des vivres en cas de disette que du bois en cas de pénurie. Estienne Boldger fait preuve d'une capacité à raisonner à plusieurs échelles.



Doc. 3 : Le monde d'après les lieux cités par Estienne Boldger dans son mémoire de 1789

Il évoque les Mascareignes, l'espace indianocéanique (« les côtes voisines ») sont sans doute celles de Madagascar) et les espaces lointains : l'Amérique septentrionale et Europe. Il émet l'idée d'une complémentarité de

ces espaces au profit de l'Île de France. C'est déjà la prise en compte d'une forme de mondialisation.

Estienne Boldger développe aussi une réflexion sur le devenir économique de l'île et les obstacles naturels dont elle souffre. Pour lui, la colonie ne saurait être utile à l'Etat si elle ne lui offre des « chantiers » autant que des « greniers ». Les deux vocations de l'île, forestière (« chantiers ») et agricole (« greniers »), se rejoignent dans l'idée d'une colonie-relais sur la route des Indes. L'île fournit des vivres aux navires de passage et sert de base stratégique en temps de guerre. Partent d'ici des expéditions navales (l'Île de France fut réputée être un « nid de corsaires » jusqu'à la prise de possession de la colonie par la Britanniques en 1810) et les navires y reviennent pour réparation. Sans son port, l'île perd toute sa « considération politique ». Il pense qu'il est de la sagesse de l'administration d'encourager la culture et d'arrêter toute coupe de bois non indispensable. La colonie dispose d'une surface défrichée suffisante pour lui procurer plus de grains qu'elle n'en peut en consommer et mettre en grenier. Cette portion de terre ne peut qu'augmenter journallement car il sera toujours indispensable d'abattre des bois. La portion boisée diminue sans espoir de reproduction.

On peut se poser la question des origines de cette réflexion « écologiste » avant l'heure. Estienne Boldger s'appuie sur son expérience d'entrepreneur agro-forestier : il a dû lui-même à plusieurs reprises s'adapter aux circonstances et réorienter son activité. Il a accentué la production de bois quand cela était nécessaire (au début de la période royale quand le bois était nécessaire pour la reconstruction du port Nord-Ouest puis durant la guerre contre l'Angleterre). Il a fait une carrière dans la marine alors qu'il était encore très jeune (1762-1766). On peut donc supposer (bien que je n'en aie pas trouvé la preuve) qu'il a voyagé dans l'océan Indien. Il s'est marié en 1770 à Bourbon : les trajets entre les deux îles, qui appartiennent alors à un même espace colonial sont fréquents à l'époque. Son père est né en Bretagne. C'est donc un homme des Lumières ouvert aux espaces mondiaux et capable de raisonner à différentes échelles.

Estienne Boldger termine sa réflexion par une profession de foi de « galant homme » : « Le Sr Etienne croit devoir se borner à ce petit nombre de réflexion. Elles ne lui ont point été inspirées par la crainte d'être bientôt contraint à raser ses forêts : elles sont uniquement le fruit du zèle qui doit animer tout galant homme pour la prospérité de son pays ».

Thomas Estienne Boldger est donc un homme des Lumières, ouvert aux espaces européens et coloniaux, acteur majeur du système esclavagiste mais qui se présente comme soucieux de l'intérêt de son petit pays (la colonie) et, à travers lui, de celui de sa patrie.